



La Bruyère recèle des endroits surprenants le long de ses sentiers et chemins de campagne, propices à la promenade. La balade de ce jour nous en fera encore découvrir quelques-uns.

La ferme de Beuffaux

Parmi les nombreux fleurons de son patrimoine monumental, la commune de La Bruyère compte la ferme de Beuffaux à Saint-Denis.

Au XIV^e siècle, la ferme de Beuffaux était propriété de Johan de Bialfour. En 1623, elle fut donnée aux Jésuites de Namur, qui la conservèrent jusqu'à la Révolution française. Le nom "*Beuffaux*" est-il une déformation du patronyme "*balfour*" ou vient-il de "*bia fauw*" (beau hêtre, en wallon) ? La région était jadis bien pourvue de forêts, notamment de hêtres et, si nous observons les champs au printemps, nous y distinguons des zones plus foncées, sites de l'activité des charbonniers qui préparaient sur place le charbon de bois nécessaire à l'extraction des métaux contenus dans les minerais.

Aujourd'hui, elle est exploitée par Monsieur Jean Mailleux et son épouse, Régine Baudouin. Parallèlement à l'exploitation agricole, des gîtes ruraux y ont été ouverts et la ferme est également réputée pour son activité de ferme pédagogique. Des stages y sont organisés. Des groupes de jeunes peuvent ainsi découvrir la vie active d'une exploitation agricole et même y participer.

La station d'épuration des Trys

Construite en 1992, cette station fait partie d'un vaste plan stratégique européen destiné à épurer l'ensemble des eaux usées de l'Union. Il s'agit, dans ce cas, d'un simple lagunage aéré. Un lagunage aéré est un traitement de l'eau artificiel à travers une aération forcée pour favoriser l'oxydation biologique des eaux usées. Cette méthode est écologique car entièrement naturelle et biologique.

La station épure les eaux déversées dans le ruisseau du Try, affluent de l'Orneau, via l'Arton.

La capacité d'une station d'épuration se mesure en "*Equivalent Habitant (E.H.)*". L'unité exprime la charge polluante moyenne de l'eau usée produite par habitant et par jour. Pour les Trys, la capacité est de 450 EH.

Le « trésor » de Meux

Au début du XX^e siècle, 800 monnaies furent trouvées, à l'occasion de travaux agricoles, dans un champ, propriété de Monsieur Solvay, proche du Bois de Meux, au lieu-dit « les Gotteaux ». Elles étaient conservées dans un grand pot à cuire en céramique rugueuse originaire de Rhénanie et typique du II^e siècle.

L'enfouissement du trésor semble remonter au tout début du III^e siècle. Les monnaies les plus anciennes sont à l'effigie de l'empereur Vespasien (69-79 après J.-C.) et, les plus récentes, sont deux sesterces de Commode (180-193) émis en 186-187 après J.-C. En 1916, 443 pièces furent données, par le propriétaire, à la Société archéologique de Namur.

Les « 7 voleurs » - visite guidée par Olivier Guillitte

Après six ans de travaux, l'ancienne décharge, située aux confins de Lonzée, Grand-Leez et Meux, laisse maintenant la place à terrain assaini et consacré à la biodiversité.

Le site de la vieille carrière de sable transformée en décharge gérée par la Région wallonne a été occupé, de 1987 à 2003, par un ferrailleur. Une mauvaise gestion des déchets a contribué à la dégradation des lieux.

Le 19 mars 2004, un incendie spectaculaire de pneus, d'origine accidentelle, s'est déclaré dans la décharge. Cet incendie n'a pas fait de victime, mais l'odeur de pneu brûlé laissera un goût amer aux habitants de Grand-Leez. La ville de Gembloux introduisit une action en justice en vue d'obtenir l'expulsion de l'exploitant de cette décharge illégale.

En 1994 déjà, la Police de l'Environnement sommait la Ville de Gembloux de réhabiliter le site ; projet très coûteux. Ce n'est que 20 ans plus tard que la solution fut envisagée sous la forme d'une concession de service public en partenariat avec la société privée Tradecowall ; opération *win-win*. Avant la réhabilitation, le site fut considéré comme étant d'un grand intérêt biologique (*SGIB*) par la Région Wallonne. Il hébergeait déjà des grenouilles rouses, des foulques et de nombreux insectes.

Il fallut d'abord évacuer les déchets de surface avant de poser une membrane géotextile étanche de 25.000m² sur la zone la plus polluée. Dorénavant, les eaux de pluie sont récoltées dans trois bassins via des tranchées drainantes et les zones humides alternent avec les zones rocailleuses.

Natagora a apporté une contribution essentielle à la remise en état du site. Cette association était persuadée de l'intérêt de faire une finition avec plateau, terminé par un talus abrupt, préservant en contre-bas les anciennes fosses d'extraction remplies d'eau et les friches "*mésophiles*" (forme de vie prospérant dans des conditions de température modérée - entre 20 et 40 °C).

Le talus a été empierré avec des décombres de bâtiments concassés offrant un biotope original. En plus de préserver la zone humide qui justifiait le SGIB au Sud de la décharge, de nouveaux plans d'eau à topographie plus complexe ont été créés. Quelques tas de grosses pierres ont été placés au sommet et des plantations complètent le dispositif biologique. La recolonisation de type friche "*rudérale*" (typique des décombres) recèle aussi des espèces invasives (renouée du Japon, arbre à papillons, séneçon du Cap...) dont l'élimination sera longue et difficile.

Le coût de la dépollution nécessitait des remblais volumineux pour que l'opération soit rentable d'où l'intérêt de cette structure en terril très marquée avec des cratères en plateau pouvant se remplir en plan d'eau (seul celui le plus à l'Ouest reste permanent) dont un très profond rejoint le niveau de sol original et permet le déploiement d'une grande roselière.

La vue à 360° permet d'apercevoir les parcs éoliens et le moulin à vent de Petit-Leez.

Un projet éolien, envisagé à côté du site, suscita une opposition farouche des habitants de Grand-Leez et de Meux, en raison de l'intérêt ornithologique de la plaine agricole à cet endroit.

Toponymie (documentée par JC. Dujardin du SI La Bruyère)

En 2007, dans le n° 51 du *Bulletin du Cercle royal Art et Histoire de Gembloux*, Claude Dangotte détaille le fait divers qui serait à l'origine du nom des "*sept voleurs*". En effet, dans la nuit du 20 au 21 janvier 1845, eut lieu un hold-up très violent au domicile de Jacques Eloy, à Eghezée. Plus de 5000 francs y furent extorqués. Divers indices conduisirent rapidement les enquêteurs à Loncée où les six exécutants et l'instigatrice des faits furent confondus.

L'épilogue de cette affaire eut lieu le 20 août 1845 aux Assises de Namur. Les six membres du commando y furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition et flétrissure (marquage au fer rouge). Selon *L'Eclair* dans son édition n° 322, du 23 novembre 1845, l'exposition eut lieu le 22 novembre 1845 [à Namur ???] de 11 heures à midi.

Les sorcières de Loncée

A Loncée, "*pays de sorcières*" (au Zémont), se trouvait le chêne Pirard, où en 1637/1638 cinq femmes inculpées de sorcellerie furent exécutées. Catherine Prunet, la première et la plus célèbre, obligée d'avaler une dizaine de litres d'eau froide puis chaude alternativement, avoua sous la douleur être une sorcière. Elle fut condamnée au supplice de la traction des quatre membres et son corps fut brûlé.

Selon la tradition, les sorcières se réunissaient au "*Tienne des Six Justices*" (aux limites de Grand-Leez, Loncée, Meux et Saint-Denis) où se dressaient les piloris auxquels les seigneurs faisaient attacher les malfaiteurs.

SOURCES :

<https://www.randobel.be/lg/fr/commune/la-bruyere>

<http://www.silabruyere.be/saint-denis.html>

<http://www.spge.be/fr/liste-des-stations-d-epuration.html?IDC=2037>

<https://www.aquaportail.com/definition-13370-lagunage-aere.html>

<https://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/.../le-diagnostic.pdf>

<https://www.spge.be/servlet/Repository/rapport.pdf?ID=326&saveFile=true>

<http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/pages/patrimoine/Dwnld/LaBruyere-Posters.pdf>

https://www.vlan.be/info-grand-leez/b9715711259z-1-article_vlan-la-decharge-des-7-voleurs-rehabilitee

https://www.grand-leez-petit-leez.be/epaisse_fumee_noire_sur_grand.htm

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/814-sabliere-des-sept-voleurs.html?IDD=251660690&IDC=1881>

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20130218_00269947

<https://www.lonzee.be/index.php?pid=sorcières>

https://www.grand-leez-petit-leez.be/epaisse_fumee_noire_sur_grand.htm

PASH (plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique)